

# La Lettre de la RMF UE



La France a pris l'initiative d'une intervention en [Libye](#), convaincue de l'urgence qu'il y avait à protéger la population. Par sa détermination, elle a ainsi contribué à mettre ses partenaires en face de leurs responsabilités, dans les différentes organisations auxquelles nous appartenons, [Union européenne](#), [OTAN](#) ou autre. Nous sommes maintenant en phase de conduite d'opération et la solidarité entre alliés doit guider notre action. Si tant est que chaque épreuve est source d'apprentissage, il sera toujours temps, le moment venu, de tirer les enseignements utiles à la construction de l'Europe de la défense.

Mais il ne faut oublier le volet civil de gestion des crises, sous la responsabilité de l'UE. La mission la plus importante reste EULEX KOSOVO, qui contribue à l'établissement de l'Etat de droit dans la zone, en complément et à la suite de l'outil militaire de l'OTAN. Le général Bout de Marnhac s'exprime pour la première fois depuis sa prise de fonction, sur la conduite de cette mission.

La construction européenne passe également par le renforcement des capacités militaires des Etats-membres. L'Union européenne semble en avoir pris conscience et en a fait un des grands thèmes de la relance de la [PSDC](#). Ainsi, l'étude de nouvelles voies de mutualisation et de partage (« pooling and sharing ») permettant d'optimiser l'utilisation de ressources, par nature rares et onéreuses, est en cours. Elle implique tout autant les Etats membres que les structures européennes, [l'Agence européenne de défense](#) en premier lieu. Cette voie de développement doit aussi être appréhendée dans sa dimension politique, car elle implique des contraintes fortes entre Etats, pouvant mener jusqu'à une dépendance réelle. Si le traité franco-britannique est un exemple vertueux, il existe d'autres formes de coopération, qui peuvent être centrées autour de domaines d'excellence développés par certains pays ou répondre à une logique régionale.

Réalistes face aux enjeux, notamment industriels et économiques, nous avons besoin de prendre de la hauteur. Aussi la France promeut-elle la mise en place d'une équipe de sages (« wise men ») capable de transcender les intérêts nationaux. Gageons que cette démarche soit habitée de la philosophie de Sénèque qui écrivait qu'« un bien n'est agréable que s'il est partagé ».

**Vice amiral d'escadre Xavier Païtard**  
**Chef des représentations militaires françaises à l'UE et à l'OTAN**

**Libye :** Un concept de gestion de crise (CMC), relatif à une opération militaire de soutien à l'aide humanitaire en Libye, a été adopté par le Conseil de l'Union européenne le 24 mars. La directive militaire initiale (IMD) qui enclenche le processus de planification militaire est en cours de validation. L'Italie a proposé son OHQ (Operation Headquarters) de Rome ainsi que le Contre-amiral GAUDIOSI comme futur commandant des opérations dont le lancement sera soumis à une décision du Conseil après une demande des [Nations Unies](#)<sup>1</sup>.



## ***Le pooling and Sharing***

Si les Européens, dans leur ensemble, disposent de forces armées considérables numériquement, les déficits ou lacunes portant sur les capacités de commandement, de renseignement, de communication, de projection à distance, d'aéromobilité et de protection des forces affaiblissent leur efficacité collective. En décembre 2010, le [Conseil de l'UE](#) a demandé aux Etats membres d'identifier les capacités susceptibles d'être mutualisées, celles qui pourraient donner lieu à un partage des rôles et des tâches au travers d'une coopération renouvelée et, enfin, celles à conserver en national. D'ores et déjà, la France

est engagée dans cette dynamique. Elle investit chaque année 5 milliards d'euros, soit plus de 30 % du budget d'équipement de ses armées, dans des coopérations d'armement en Europe. Cette volonté s'est encore renforcée par le [traité de Lancaster House](#). La coopération franco britannique contribue par sa dynamique à renforcer les capacités de l'Union européenne et de l'OTAN. Structurante et ambitieuse pour les armées de nos deux pays, cette coopération doit pouvoir accueillir à terme d'autres partenaires européens. La France, en particulier avec l'Allemagne est aussi engagée avec d'autres Etats membres, dans des travaux communs visant les domaines de la formation, des structures de commandement, des unités ou du soutien logistique. La volonté de mutualisation comporte une forte dimension politique car elle mène à l'acceptation d'une dépendance contraignante qui dépasse le seul domaine opérationnel et touche notamment le domaine industriel. Une base industrielle et technologique de défense européenne solide, compétitive et capable de répondre aux besoins capacitaires des Etats membres demeure une nécessité stratégique et

<sup>1</sup> L'action humanitaire est pilotée par [OCHA](#) qui est l'office de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

économique pour l'Union européenne. S'agissant de la rationalisation des dépenses, les contrats d'externalisation du type Strategic AirLift Interim Solution (SALIS) pour le transport aérien permettent d'obtenir une réponse rapide à un besoin pour un coût acceptable, tout en gardant la souplesse d'emploi inhérente aux besoins d'armées modernes. La recherche de synergies civilo-militaires pour les capacités duales peut s'avérer aussi un important facteur d'économies. La mutualisation capacitaire ne peut se concevoir qu'à l'aune de son efficacité opérationnelle et pas uniquement des économies attendues ou espérées. C'est une démarche exigeante qui doit s'inscrire sur le long terme. Elle nécessite une volonté politique forte et partagée dans la durée. C'est pourquoi nous promovons la création d'un groupe de sages qui accompagne et porte ces travaux au plus haut niveau politique européen.

## **L'OCCAR : Organisation Conjointe de Coordination en matière d'ARmement**



Par les accords de Baden-Baden en 1995, la France et l'Allemagne décident de créer une structure de coopération en matière d'armement. Le Royaume Uni et l'Italie rejoignent très rapidement cette démarche. Les quatre Etats créent ensemble le 12 novembre 1996, l'organisme conjoint de coopération en matière d'armement (OCCAR) dont la vocation principale est la gestion des programmes. Le 28 janvier 2001, l'OCCAR devient une organisation dotée d'une personnalité juridique. La Belgique et l'Espagne y adhèrent respectivement en 2003 et 2005.

Pour pallier les insuffisances des coopérations traditionnelles, l'OCCAR applique de nouveaux principes d'acquisitions. Elle met en concurrence les fournisseurs des Etats membres et veille à la réciprocité effective lors des ouvertures à la concurrence extérieure à l'UE. Elle applique globalement le principe de "juste retour" industriel de manière pluriannuelle et sur plusieurs programmes. Enfin, une acquisition préférentielle aux Etats membres qui ont participé au développement est assurée.

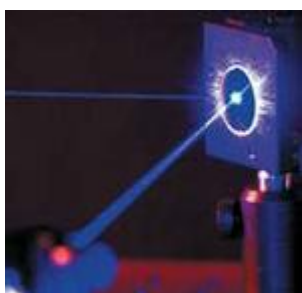
L'OCCAR a adopté des règles flexibles permettant à des pays non membres de participer à un programme, à condition qu'ils acceptent ces principes. Actuellement, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède et la Turquie participent à des programmes de l'OCCAR, sans toutefois être membres de l'organisation. La plaquette de l'organisation présente l'ensemble de ces [programmes](#). L'OCCAR emploie environ 220 personnes sur ses sites de Bonn (siège et site des programmes Cobra, Tigre, Boxer), de Paris (programmes FREMM, FSAF) et de Toulouse (programme A400M). Une antenne de la DP FREMM est située à Rome. L'Agence européenne de défense (AED) et l'OCCAR préparent actuellement un accord administratif qui facilitera la prise en charge par l'OCCAR des programmes d'armement issus des stades de préparation menés par l'[AED](#).

L'OCCAR met en œuvre des méthodes performantes et modernes de conduite des programmes tout en consolidant et développant la Base industrielle et technologique de défense (BITD) européenne. Elle peut ainsi revendiquer l'appellation de centre d'excellence de premier choix en Europe dans le management des programmes de défense, de leur phase initiale à leur échéance de vie.

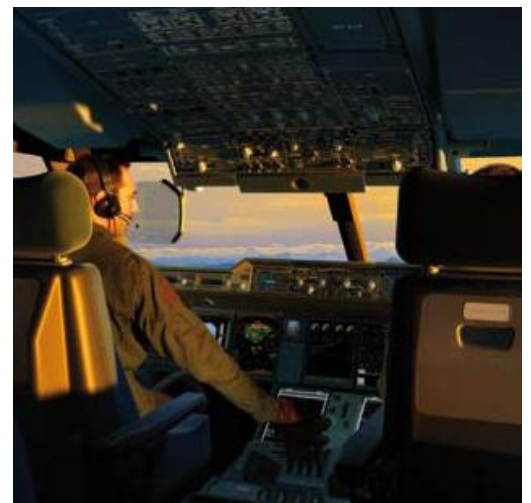
### Le Focus du mois

## ***Le Plan de développement des capacités (CDP)***

Le comité directeur de L'Agence Européenne de Défense, composé des ministres de la défense des Etats membres a approuvé en 2008 un Plan de développement des capacités militaires (CDP). Ce plan initial a permis de définir les besoins futurs et les priorités dans le domaine capacitaire de la Politique de Défense et de Sécurité Commune (PSDC). Une importante mise à jour de ce plan vient d'être réalisée à partir des contributions des Etats membres, du [comité militaire de l'UE](#) et du [Service Européen d'Action Extérieure](#).



Ce processus a largement profité des retours d'expérience pour améliorer la définition des besoins à court terme dans le cadre de l'approche globale voulue pour l'UE. Le CDP se pose désormais comme un outil fiable et global permettant de guider les Etats membres dans leur stratégie de développement capacitaire. Il englobe aussi bien la collaboration en matière d'armement, le suivi de l'industrie et du marché en matière de défense que le soutien à l'effort de « recherche et technologie ».



Ainsi, le comité directeur a entériné une refonte des douze priorités capacitaires définies en 2008 en un « Top 10 ».

L'AED se focalisera dans les prochaines années sur :

- la lutte contre les engins improvisés,
- le soutien médical,
- l'acquisition du renseignement,
- le maintien en condition opérationnel des hélicoptères,
- la cyber-défense,
- la mutualisation du soutien logistique,
- les systèmes de commandement et de contrôle,
- le transport aérien stratégique,
- l'énergie et le carburant,
- la durabilité de la mobilité.

De plus, l'AED assure la cohérence de sujets transverses tels que l'approche globale, la mise en réseau d'information, la gestion du spectre radioélectrique, l'espace ou encore le Ciel unique européen dont il a été fait état le mois dernier dans ces lignes.

Avec la lutte contre les mines maritimes, le NRBC, la détection de la menace MANPAD et le renseignement militaire d'origine humaine, tous arrivés à maturité, les projets menés par l'AED sont autant d'opportunités de « Pooling and Sharing » sur lesquels les Etats membres vont pouvoir s'appuyer pour mettre en valeur l'initiative de Gand.



## Actualité

### **Signature de l'accord cadre entre le mécanisme Athena et le Service des Essences des Armées français**



Le 22 mars, la salle de réunion de la présidence du bâtiment Justus Lipsius a servi de cadre à la signature de l'arrangement technique liant le mécanisme Athena et le [service des essences des armées](#) (SEA), en la présence d'une forte délégation de l'[EMUE](#), emmenée par son Directeur logistique, le BG Puri. Cet arrangement technique, fruit de deux ans et demi de pourparlers, vise à ouvrir aux opérations militaires de l'Union européenne un accès grandement facilité au soutien pétrolier fourni par le SEA.

Créé en 2004, le mécanisme Athena est une coopération intergouvernementale qui associe 26 Etats (le Danemark n'y ayant pas adhéré), et qui a pour but de financer les coûts collectifs, dits coûts communs, générés par les opérations militaires de l'Union européenne. C'est, également, une structure de passation de marchés qui dispose de la qualité juridique et de la ressource financière pour passer des contrats au bénéfice de ces opérations, dès que la décision du Conseil statuant que « EU action is appropriate » est prise, et très en amont de la désignation du commandant d'une opération. A ce titre, Athena joue un rôle éminent dans le soutien logistique des opérations, par l'élaboration d'un système de contrats cadres permettant d'activer une palette de prestataires de soutien dans des domaines variés.

La SEA, pour sa part, est un cas unique au sein des armées européennes d'un service intégré qui concentre l'ensemble des fonctions qui concourent au soutien pétrolier militaire, depuis la recherche de la ressource jusqu'à sa distribution, au profit des composantes terrestres, maritimes et aériennes. Il peut ainsi répondre rapidement et de façon globale aux demandes de ravitaillement en produits pétroliers, mais aussi intervenir dans les domaines de l'expertise des produits, matériels, infrastructure et logistique pétroliers. Il a ainsi concouru au soutien de la plupart des opérations de l'Union européenne, notamment au profit de l'ensemble des forces engagées au sein d'Eufor Tchad.

L'accord-cadre signé par l'administrateur Athena, Hans Gilbers, également chef de la DGA 4 (Finances) du Secrétariat général du conseil, et l'ingénieur général de 1<sup>ère</sup> classe Gauthier, directeur central du SEA, est le quatrième accord de ce type. Il vient en effet s'ajouter aux accords passés avec l'Economat des armées français et les centres européens de coordination du transport aérien d'Eindhoven et maritime d'Athènes.

Lors de l'échange de discours qui a précédé la signature, les deux autorités ont souligné la profonde cohérence d'un tel accord, qui contribue à l'optimisation de l'efficacité des opérations européennes en raccourcissant les délais de montage logistique et en permettant un recours privilégié aux prestations d'un service à l'expérience éprouvée et reconnue.

Entretien avec  
Le général de corps d'armée (2S) Xavier BOUT de MARNHAC,  
commandant la mission [EULEX Kosovo](#).



Né le 7 juillet 1951 et issu de [l'Ecole spéciale militaire de Saint Cyr](#), promotion « Capitaine Danjou » (1971-1973), le GCA (2S) Xavier BOUT de MARNHAC effectue une première partie de carrière essentiellement dans les forces spéciales avant de commander le [6<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> Régiment de cuirassiers](#) à Olivet de 1996 à 1998. Chef des opérations de la [DGSE](#), puis commandant de l'Etat-Major de Force n°2 à Nantes, il est désigné pour prendre le commandement de la [KFOR](#) en 2007. Expert reconnu dans les domaines du renseignement et du management, fruit de nombreuses expériences de gestion de crises aux niveaux tactique, opératif et stratégique dans un environnement politico-militaire complexe, il prend la tête de la mission EULEX KOSOVO le 14 octobre dernier. Fin connaisseur des Balkans en général, et du Kosovo en particulier, il a bien voulu répondre à nos questions.

***Mon Général, vous étiez commandant de la KFOR en 2007-2008, vous êtes aujourd'hui commandant de EULEX. Comment voyez-vous la continuité entre ces deux commandements et ce que cette expérience vous apporte dans votre mission actuelle ?***

Dans la logique de la résolution 1244, la KFOR a pour mission de préserver la stabilité et la sécurité. Initialement, elle a rempli cette mission en parallèle avec l'UNMIK, la mission des Nations Unies qui disposait de capacités de maintien de l'ordre. Aujourd'hui, EULEX a en partie pris cette mission à son compte tout en aidant à l'établissement de l'Etat de droit dans la zone. Bien sûr le caractère politique local et international rend tout cela plus complexe.

***Alors que le rôle de l'OTAN ira en décroissant au Kosovo, comment voyez-vous l'évolution du rôle de l'UE dans ce pays ?***

D'une manière générale, s'agissant d'une région qui a vocation à rejoindre l'Union européenne, cette dernière vient naturellement en complément et à la suite de l'outil militaire. C'est la vocation d'une mission civile de gestion de crise comme celle déployée au Kosovo. Il s'agit de consolider les institutions locales sur la base du modèle et des standards européens pour préparer ces territoires à leur intégration tout en donnant aux Etats membres la garantie que ces standards sont atteints et maîtrisés.

***Quelle est votre appréciation des capacités des unités de police kosovares et de maintien de l'ordre, et comment se réalise le mentoring de ces unités ?***

Les capacités de la police kosovare sont bonnes et celle-ci en fait régulièrement la démonstration : la gestion sécuritaire de grands événements ou encore les investigations en cours en témoignent concrètement. Bien entendu, elle est encore perfectible - je rappelle qu'elle n'a que 3 ans d'existence - mais qui ne l'est pas ? C'est effectivement à travers la fonction MMA, « Monitoring, Mentoring, Advising », que ces progrès sont suivis à l'aide d'outils mis au point par la mission ainsi que par l'engagement quotidien des conseillers de la composante Police de la mission.

***De quels moyens disposez-vous, aujourd'hui, pour remplir votre mission ? Vous paraissent-ils suffisants, en particulier en regard de la situation dans la région nord du Kosovo ?***

Les moyens dont dispose la mission sont suffisants. Je dois toutefois avouer que le retrait brutal de la participation française, à savoir un escadron de gendarmerie mobile (sur les 4 unités de contrôle de foule que compte la mission), a créé un problème important de diminution capacitaire qui n'est pas résolu à ce jour. Il faut souhaiter que la situation reste stable sur le terrain, ce qui n'est jamais garanti au Kosovo.

**[Lien pour retrouver les numéros précédents de la Lettre d'information RMF sur le site de la représentation permanente de la France à l'Union européenne.](#)**

**[Pour s'abonner à la diffusion numérique de la lettre d'information RMF, envoyer une demande à : repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr](mailto:repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr)**

